



REGLEMENT DE LA LIGUE REGIONALE FEMININE SIAPOC SAISON 2023/2024



Les dispositions du présent règlement de la régionale féminine SIAPOC appelée ci-dessous « Championnat Régionale Féminin » ont pour objet de compléter le règlement général des compétitions de la Ligue Guadeloupéenne de Football qui définit le cadre des différents championnats organisés par la Ligue.

ARTICLE 1 – NOMBRES DE PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ

Le championnat REGIONALE FEMININE SIAPOC est ouvert à la participation de 8 à 14 clubs qui se rencontrent en match ALLER et RETOUR dans une poule unique.

Les ententes et les groupements sont autorisés à participer au championnat.

Les licenciées U16F et U17F peuvent participer aux rencontres sénières, le nombre maximum de joueuses sur la feuille de match est de 3 licenciées U16F et 3 licenciées U17F respectant la procédure de surclassement définie à l'article 73.2. des règlements généraux de la Fédération Française de Football.

ARTICLE 2 FORMULE DU CHAMPIONNAT REGIONAL FEMININ

2.1. Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme suit:

- Match gagné : 4 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Forfait, abandon ou pénalité : 0 point
- Constat fait par l'arbitre, qu'une équipe est réduite à moins de **9 joueuses** au cours d'une rencontre : 0 point

Le match gagné par forfait ou pénalité, le sera sur le score de 3 à 0.

Au cas où l'équipe déclarée vainqueur par pénalité aurait inscrit plus de 3 buts, c'est ce nombre qui serait retenu. L'équipe pénalisée perdra, dans tous les cas, le bénéfice de ses buts marqués.

2.2. Critères de départage

- a) l'équipe ayant le plus petit nombre de pénalités et/ou de forfaits, sera nécessairement mieux classée
- b) l'équipe ayant le plus petit nombre de pénalités et/ou de forfaits, sera nécessairement mieux classée
- c) le nombre de points obtenus dans leur confrontation directe, puis la différence entre les buts marqués et les buts concédés dans leur confrontation directe

- d) la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'entre elles sur l'ensemble des matches du championnat
- e) nombre de buts marqués (meilleure attaque) sur l'ensemble du championnat
- f) par le nombre de licenciées féminines inscrites dans les formations organisées par la Ligue Guadeloupéenne de Football à leur attention durant la saison 2023/2024
- g) en cas d'égalité persistante, un tirage au sort sera effectué
- h) Dans le cas où il y a une incidence sur les accessits ou les descentes. Un match de départage sera organisé par la ligue sur terrain neutre.

Le classement officiel du championnat est fonction aussi bien des résultats sur le terrain que du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – TITRE/ QUALIFICATIONS

Le club classé premier à l'issue du championnat selon les dispositions prévues à l'article 2 du présent règlement est déclaré champion de la Régionale Féminine.

Le champion de la Régionale Féminine est qualifié pour la FEMILAGF. En cas de défection du champion quel qu'en soit la cause, le Conseil de Ligue désigne le remplaçant en respectant le classement du championnat dans l'ordre décroissant.

Le Champion de la Régionale Féminine SIAPOC et le Vainqueur de la COUPE SEM PATRIMONIALE REGION GUADELOUPE Féminine (ou à défaut le finaliste) disputent le Trophée des Championnes Féminines en début de saison N+1.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE

L'engagement dans les compétitions de la Ligue implique pour les clubs la connaissance du présent règlement et des règlements spécifiques avec l'obligation de s'y conformer.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Conseil de Ligue peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le conseil de Ligue en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.

Le présent règlement a été présenté et adopté à la majorité par l'Assemblée Générale de la Ligue Guadeloupéenne de Football du 06/08/2023 avec une application pour le début de la saison 2023/2024.